

Procès verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2024

Présents : François MANSION, Corine DURANTAY, Eric FERRY, Fabienne FERRY, Aurélie GUILLEMINOT, Sandrine MORCEL, Nicolas BARBIER.

Absent : Sophie PAUL, Benjamin MATAGNE, Laurence GUICHARD, Pierre GROS

Secrétaire de séance : Fabienne FERRY

ORDRE DU JOUR

- 1- **Approbation du dernier PV du conseil municipal**
- 2- **Vote : Compte administratif 2023 / Compte de gestion 2023 / Budget 2024**
- 3- **Vote du taux des taxes locales**
- 4- **Affectation du résultat 2023**
- 5- **Convention médecin Domèvre en Haye**
- 6- **Dissolution CDG/SPL**
- 7- **Questions diverses**

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal.

Pas d'observation. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Vote : Compte administratif 2023 / Compte de gestion 2023 / Budget 2024

Le Compte Administratif (CA) 2023 présente le bilan suivant :

- a. au titre budget de fonctionnement : dépenses : 166 796,43 € / recettes : 218 574,62 €
 - au titre budget d'investissement : dépenses : 45 707,41 € / recettes : 73 802,73 €

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Budget Primitif (BP) 2024 est proposé au titre du fonctionnement :

- dépenses : 280 747,85 € hors Virement à la section d'investissement pour 392 000€
- recettes : 672 747,85 €

Le Budget Primitif 2024 est proposé au titre de l'investissement :

- dépenses : 606 112,01 € /recettes : 606 112, 01 €

Subventions : il est proposé de renouveler les subventions à la même hauteur de 2023 à savoir :

| | |
|---|---------|
| TOULOIS NORD FAMILIAL | 100 € |
| RADIO DECLIC | 100 € |
| MISSION LOCALE | 100 € |
| FAMILLES RURALES – DOMEVRE EN HAYE pour atténuer le coût du centre de loisirs pour les enfants noviantais | 165 € |
| AIDE AUX FORAINS (ROTA Manège) | 500 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 150 € |
| NOV ANIM | 1 000 € |
| Subvention secours habitants | 869 € |

Les propositions de subventions sont approuvées à l'unanimité.

Eric FERRY procède au recueil des voix pour le vote du compte administratif 2023, hors présence de Monsieur le Maire : le CA 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du taux des taxes locales

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes communales compte tenu du budget excédentaire de la commune.

4. Affectation du résultat 2023

Le résultat du budget 2023 est approuvé à l'unanimité et est reporté en 2024 pour 444035.85 en section de fonctionnement et 31815.01 en section d'investissement

5. Convention pour subvention à la Commune de Domèvre en Haye en vue de contribuer financièrement

Rappel des éléments porté au compte-rendu du Conseil Municipal du 15/02/2024 – extrait du 3^{ème} turet – Question diverses :

- « Convention maison médicale : Un courrier de Monsieur Jean-François SEGALT, Maire de DOMEVRE EN HAYE a été réceptionné par Monsieur le Maire de NOVIANT AUX PRES qui procède à sa lecture complète en séance. Pour résumer : Monsieur CRONEL, médecin à DOMEVRE en HAYE, locataire de la Maison médical, a fait part du fait qu'il allait quitter la médecine libérale. Face à cette information, et pour assurer le maintien d'un médecin généraliste sur le territoire, Monsieur le Maire de DOMEVRE a engagé une négociation dont il résulte que le loyer payé par le Docteur CRONEL sera pris en charge par la Mairie de DOMEVRE EN HAYE. Monsieur le Maire sollicite à contribution les autres communes du secteur pour soutenir l'effort fait et parce que des résidents des villages alentours ont recours au Docteur CRONEL en qualité de médecin référent. En l'occurrence à Noviant 55 personnes ont le Docteur CRONEL comme médecin référent.

Le sujet ayant été mis à la réflexion pour délibération au prochain conseil.

Il est précisé qu'en contre-partie le médecin s'engage conventionnellement à rester en exercice pendant 8 ans.

Il est procédé au vote à main levée pour délibérer en vue de soutenir la commune de DOMEVRE EN HAYE dans la prise en charge du loyer du cabinet.

Résultat du vote : 5 contre, 2 pour.

Les deux conseillers qui ont voté pour expriment leur regret de cette décision du conseil et qu'ils seraient restés solidaire vis-à-vis de la situation.

Certains membres du conseil ont le sentiment d'avoir « le couteau sous la gorge » et d'être emporté dans une forme de chantage et mis devant un fait accompli.

Le Conseil Municipal de NOVIANT AUX PRES exprime qu'il serait préférable de gérer la maison médicale sous forme d'une structure publique gérée collectivement par les communes. Elle reste solidaire et prendra part à toute action engagée dans ce sens.

Les autres médecins ou professions para-médicales pourraient tout à fait revendiquer le même droit à ne pas contribuer à leur loyer pour rester exercer leur profession sur le territoire et, dans ce cas, chaque commune irait de sa contribution au prorata du nombre d'habitant ayant recours.

6. Dissolution CDG/ Société Publique Locale (SPL)

Le Centre de Gestion est contraint de faire évoluer sa structure juridique. Le Conseil Municipal n'exprime aucune réserve sur cette évolution.

7. Questions diverses

Les nouveaux jeux extérieurs pour enfants seront placés au même endroit qu'actuellement.

Point d'avancement global concernant les travaux :

Logement locatif - Mme Delay :

- Salle de bain :
 - Entreprise Brisson 1 032€ HT

Main d'œuvre et remise en état complet cloison + Isolation + Etanchéité + carrelage

- Entreprise Catania 2 880€ HT

Main d'œuvre et receveur douche, paroi et porte coulissante, raccord et mitigeur

La subvention du PAP pour le projet Aire de jeux/Decapark a été acceptée.

Suite au repérage sur site des conseillers municipaux, le Décapark sera implanté sur le Champ de foire, côté cimetière. Un conseiller a exprimé son désaccord avec cette installation.

PREAU (Halle noviantaise)

Le financement des travaux sera fléché sur le solde du PAP (2^{ème} dossier de demande de subvention au titre du PAP)

L'entreprise Mairel s'est déplacée pour chiffrer le préau. Elle a déjà réalisé ce type de travaux pour plusieurs communes de Meurthe et Moselle.

Le préau amènera du cachet à la salle des fêtes et permettra de bénéficier d'un espace extérieur couvert. Montant estimé sur devis : 43 177€ HT

Ces travaux impliqueront :

- Terrassement avec création de dés = devis en attente pour l'entreprise Viriot
- Suppression de l'assainissement autonome : Accord de la Communauté de Communes.

Le préau qui sera construit en pourtour de la Salle René GAUDARD s'appellera « La Halle Noviantaise ». En vue des travaux, il sera nécessaire de repousser les limites du terrain de la salle et de procéder à une opération de recadastrage de 5 mètres sur le Domaine Public.

Les devis pour les travaux seront prêts vers septembre 2024.

Affaissement routier

En accord avec le département, un courrier de mise en demeure sera adressé au Cabinet d'Etudes. Ce courrier servira de support pour entamer une procédure judiciaire à son encontre.

Assainissement

Avec le département, lors de la dernière réunion de chantier :

- l'enrobée fait à l'entrée du village coté Manonville a été rejeté.
- la validation du bi-couche chemin des jardins a été actée

Fibre

Suite aux travaux effectués, le recours à un huissier a été nécessaire suite à la détérioration du chemin des Vignes.

La société Actium (qui a fait les travaux de fibre) doit reprendre contact avec la mairie pour la remise en état.

Fin de séance à 22H03